

**LISTE D'APTITUDE ETABLIE AU TITRE
DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE DE REDACTEUR
« PLAN DE REQUALIFICATION DES SECRETAIRES GENERAUX DE MAIRIE »
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 523-1 et suivants relatifs à la Promotion Interne,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment les articles 14 et suivants,

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Vu l'avis du Comité technique départemental du 14 décembre 2020,

Vu la délibération n° 20-51 du 30 septembre 2020 et l'arrêté n° 2021-501 du 11 juin 2021 relatifs aux lignes directrices de gestion - promotion interne,

A R R E T E

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de **Rédacteur** établie au titre de la promotion interne 2024 - « plan de requalification des secrétaires généraux de mairie » à compter du 15 décembre 2024 est fixée comme suit :

BEAUBOUCHER Céline	TREMEHEUC / LANRIGAN
BERNARD Philippe	LONGAULNAY / TRIMER
BOUVET Maëva	SAINT-M'HERVÉ
CARDIN Laure-Line	SAINT-BRIEUC-DES-IFFS
CARIOU Géraldine	COMBOURTILLÉ
DARDENNE Irène	MONTHAULT
ESNAULT Laurence	LOURMAIS
FRALEUX Delphine	BOISTRUDAN
GAUTIER Justine	AVAILLES-SUR-SEICHE
GEFFROY Carine	LES IFFS
GUILLEY Sabrina	SOUGEAL

IKIS Nathalie	SAINTE-COLOMBE
JUBAN Jocelyne	VILLAMÉE
LERAY Barbara	LE CROUAIS
LUNEL Régine	LA COUYÈRE
LOUVEL Nolwenn	PARCÉ / MONTAUTOUR
MAILLARD Nelly	COMBLESSAC
MONNIER Karine	AUBIGNÉ
POTTIER Laura	POCÉ-LES-BOIS
TALON Sylvie	TORCÉ

Article 2 : Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine, et adressé aux agents intéressés et aux collectivités concernées.

Article 3 : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 10 décembre 2024

Chantal PETARD-VOISIN
Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20241210-2-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-12-2024

Publication le : 10-12-2024



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN